

CONSEIL DE REGULATION

DECISION N°2020-0600

**DU CONSEIL DE REGULATION
DE L'AUTORITE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS/TIC
DE CÔTE D'IVOIRE**

EN DATE DU 09 SEPTEMBRE 2020

**PORTANT APPROBATION DU CATALOGUE
D'INTERCONNEXION DE L'OPERATEUR
ORANGE CÔTE D'IVOIRE (ORANGE CI)
POUR L'ANNEE 2020**

LE CONSEIL DE REGULATION,

- Vu** l'ordonnance n°2012-293 du 21 mars 2012 relative aux Télécommunications et aux Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le Décret n°2012-934 du 19 septembre 2012 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire ;
- Vu** le Décret n°2013-300 du 2 mai 2013 relatif à l'interconnexion des réseaux et services de télécommunications et au dégroupage de la boucle locale ;
- Vu** le Décret n°2013-302 du 2 mai 2013 fixant le contenu du cahier des charges de la licence individuelle et de l'autorisation générale pour l'établissement et l'exploitation des réseaux de Télécommunications/TIC et la fourniture de services de télécommunications ;
- Vu** le Décret n°2015-812 du 18 décembre 2015 portant approbation du cahier des charges annexé à chaque licence individuelle de catégorie C 1 A, pour l'établissement de réseaux et la fourniture de services de Télécommunications/TIC ;
- Vu** le Décret n°2016-483 du 07 juillet 2016 portant nomination des Membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire ;
- Vu** le Décret n°2019-372 du 24 avril 2019 portant nomination du Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire ;
- Vu** le Décret n°2019-947 du 13 novembre 2019 portant nomination du Président de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire ;
- Vu** le Décret n°2019-985 du 27 novembre 2019 portant nomination de Membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire ;
- Vu** la Décision n°2013-0003 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 20 septembre 2013 portant règlement intérieur ;
- Vu** la Décision n°2015-0030 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 08 janvier 2015 portant procédure d'approbation des catalogues d'interconnexion des opérateurs et fournisseurs de services de télécommunications puissants ou notifiés ;

- Vu** la Décision n°2016-0238 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 6 décembre 2016 portant plafonnement des tarifs des services de capacités nationales et internationales ;
- Vu** la Décision n°2016-0239 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 7 décembre 2016 portant définition de lignes directrices spécifiques à l'itinérance nationale ;
- Vu** la Décision n°2017-0271 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 13 avril 2017 modifiant la décision n°2016-0238 en date du 6 décembre 2016 portant plafonnement des tarifs des services de capacités nationales et internationales ;
- Vu** la Décision n°2018-0453 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 29 novembre 2018 portant identification des marchés pertinents du secteur des télécommunications/TIC ;
- Vu** la Décision n°2019-0501 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 26 décembre 2019 portant notification des opérateurs et fournisseurs de services puissants pour l'année 2020 ;
- Vu** la Décision n°2020-0502 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 28 janvier 2020 portant fixation des plafonds tarifaires de terminaison d'appels fixe, mobile et SMS pour la période 2020 - 2021 ;
- Vu** la Décision n°2020-0503 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 28 janvier 2020 portant fixation des plafonds tarifaires de l'offre de gros d'itinérance nationale pour la période 2020 – 2021 ;
- Vu** la Décision n° 2020-0567 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 10 juin 2020 portant approbation partielle du catalogue d'interconnexion de l'opérateur ORANGE Côte d'Ivoire (ORANGE CI) ;
- Vu** le cahier des charges de l'opérateur ORANGE Côte d'Ivoire (ORANGE CI) annexé à la licence individuelle de la catégorie C 1 A, pour l'établissement de réseaux et la fourniture de services de Télécommunications/TIC ;
- Vu** le projet de catalogue d'interconnexion pour l'année 2020 modifié de l'opérateur ORANGE Côte d'Ivoire (ORANGE CI) ;

Par les motifs suivants :

Considérant que par décision n° 2020-0567 en date du 10 juin 2020, le catalogue d'interconnexion de l'opérateur ORANGE Côte d'Ivoire a été partiellement approuvé par le Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire ;

Qu'il a été demandé dans ladite décision à l'opérateur ORANGE Côte d'Ivoire de compléter son projet de catalogue d'interconnexion en respectant les obligations d'accès à son réseau pour la fourniture des services à valeur ajoutée conformément à la décision n°2019-0501 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 26 décembre 2019 portant notification des opérateurs et fournisseurs de services puissants pour l'année 2020 ;

Qu'à cet effet, il lui a été imparti un délai de 15 jours suivant la notification de la décision n°2020-0567 sus-visée, de transmettre son projet de catalogue d'interconnexion 2020 modifié comprenant :

- une offre technique et tarifaire du service Voix avec une tarification à l'unité et au volume ;
- une offre technique et tarifaire du service SMS avec une tarification à l'unité et au volume ;
- une offre technique et tarifaire du service USSD avec une tarification à l'unité et au volume ;
- une offre technique et tarifaire du service IVR avec une tarification à l'unité et au volume.

Que ladite décision lui ayant été notifiée le 25/06/2020, et y faisant suite, l'opérateur ORANGE Côte d'Ivoire a transmis le 11 août 2020 à l'ARTCI son projet de catalogue d'interconnexion modifié ;

Considérant que l'examen dudit catalogue d'interconnexion modifié de l'opérateur ORANGE Côte d'Ivoire (ORANGE CI) notamment sur l'accès à son réseau pour la fourniture des services à valeur ajoutée a relevé qu'il est conforme à la décision n°2019-0501 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 26 décembre 2019 portant notification des opérateurs et fournisseurs de services puissants pour l'année 2020 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

Le projet de catalogue d'interconnexion modifié conformément à la décision n° 2020-0567 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 10 juin 2020 portant approbation partielle du catalogue d'interconnexion de l'opérateur ORANGE Côte d'Ivoire (ORANGE CI), annexé à la présente décision et en faisant partie intégrante, est approuvé.

Article 2 :

L'opérateur ORANGE Côte d'Ivoire (ORANGE CI) est tenu de publier, sur son site internet, son catalogue d'interconnexion approuvé dès la notification de la présente.

Article 3 :

Le Directeur Général de l'ARTCI est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'ARTCI et au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 09 Septembre 2020
en deux (2) exemplaires originaux

Le Président

Diakite
Dr DIAKITE Coty Soulemane
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL

